

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024**

**DELIBERATION N°2024.00160**

**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - CHEMIN DE LA MADONE À SAINT-BONNET  
LES OULES - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE  
DE SAINT-BONNET LES OULES À SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 15 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de voix : 102

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Marc SARDAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 09 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240328-D202400160G

Date de mise en ligne : 09 avril 2024

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN,  
Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à Mme Solange MORERE,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Bruno CHANGEAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,  
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, Mme Nicole BRUEL, M. Christophe CHALAND,  
M. André CHARBONNIER, M. Germain COLLOMBET, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Jean DUVERGER, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND,  
M. Ali RASFI, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 MARS 2024**

### **ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - CHEMIN DE LA MADONE A SAINT-BONNET LES OULES - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET LES OULES A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Par renvoi de l'article L.5217-7, les dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé le versement, par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules, d'un fonds de concours de 21 000 € HT sur l'opération d'enfouissement des réseaux sur le chemin de la Madone. Le coût de l'opération, alors évalué à 42 000 € HT, a été réduit à 18 569 € HT. En conséquence, le montant du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules est abaissé à 9 284 € HT pour cette opération.

Le montant de l'opération pouvant encore évoluer, le fond de concours versé par la commune de Saint-Bonnet les Oules sera ajusté :

- Si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- Si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

Le fonds de concours sera versé en une fois par la commune, dès que les délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Bonnet-les-Oules et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement du fonds de concours versé par la commune de Saint-Bonnet-les-Oules pour l'opération susmentionnée,**

- la recette correspondante sera perçue au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2024 (article 13241, opération 66).
- la dépense correspondants sera imputée au chapitre 21 du budget Voirie de l'exercice 2024 (article 2151, opération 66).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE